PORTRAIT
STATISTIQUE
DES PRINCIPAUX
MÉTIERS
CONCERNÉS

# OPÉRATION DES ENGINS DE CHANTIER POLYVALENTS

# NOMBRE DE SALARIÉS, MOYENNE DES HEURES TRAVAILLÉES ET SALAIRE ANNUEL MOYEN SELON LE MÉTIER EN 2014

	Nombre de s	alariés¹		Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen (\$)²		
Métier	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Opérateur d'équipement lourd	2 525	820	6345	818	629	794	33 545	22 466	32 113
Spécialités³:									
Opérateur de rouleaux	1 066	156	1 222	_	_	_	_	_	_
Opérateur d'épandeuses	499	71	570	_	-	-	_	-	-
Opérateur de niveleuses	416	34	450	-	-	-	-	-	-
Opérateur de tracteurs	3 821	3 545	4 366	-	-	-	_	-	-
Opérateur de pelles mécaniques	5 887	976	6 863	883	630	847	37 239	23 675	35 310
Grutier	1 548	210	1758	1 265	774	1 206	62 012	28 113	57 963

### SALAIRE HORAIRE D'APRÈS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EN 2015

OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd				
Apprenti								
Classe AA	28,70 \$	29,72 \$	-	-				
Compagnon	Compagnon							
Classe AA	35,33 \$	34,97 \$	_	_				
Apprenti	Apprenti							
Classe A	29,07 \$	28,83 \$	26,69 \$	29,05\$				
Compagnon	Compagnon							
Classe A	34,20\$	33,92 \$	31,40 \$	34,18\$				
Apprenti								
Classe B	28,32 \$	28,16\$	26,06\$	28,38\$				
Compagnon								
Classe B	33,32 \$	33,13 \$	30,66\$	33,39 \$				

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Nombre de salariés assujettis à la Loi R-20 seulement.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Incluant les indemnités de congés, les primes et les heures supplémentaires.

 $<sup>^{\</sup>rm 3}\,{\rm Un}$  salarié peut être actif dans plus d'une spécialité.

# SALAIRE HORAIRE D'APRÈS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EN 2015

OPÉRATEUR DE PELLES MÉCANIQUES	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd				
Apprenti								
Classe AA	30,64 \$	31,56\$	_	-				
Compagnon		•						
Classe AA	37,73 \$	37,13 \$	_	_				
Apprenti								
Classe A	31,08\$	30,68 \$	28,45 \$	30,91 \$				
Compagnon	Compagnon							
Classe A	36,57 \$	36,09 \$	33,47 \$	36,37 \$				
Apprenti								
Classe B	30,09\$	29,76\$	27,58 \$	30,00 \$				
Compagnon								
Classe B	35,40 \$	35,01 \$	32,45\$	35,29\$				

GRUTIER	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd			
Apprenti							
Classe A période 1	26,00\$	26,01\$	23,43 \$	25,82 \$			
Classe A période 2	sse A période 2 31,57 \$		28,45\$	31,35 \$			
Compagnon							
Classe A	37,14\$	37,16\$	33,47 \$	36,88 \$			
Apprenti							
Classe B période 1	24,86\$	24,98\$	22,72 \$	24,77 \$			
Classe B période 2	30,18\$	30,33 \$	27,58\$	30,08 \$			
Compagnon							
Classe B	35,51 \$	35,68 \$	32,45 \$	35,39 \$			

# **RÉPARTITION SECTORIELLE DU TRAVAIL EN 2014**

	Génie civil et voirie		Institutionnel et commercial	Résidentiel
Opérateur d'équipement lourd	84 %	2 %	10 %	4 %
Opérateur de pelles mécaniques	71 %	3 %	17 %	9 %
Grutier	30 %	17 %	47 %	6 %

# MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre en 2014

Opérateur d'équipement lourd	22 %
Opérateur de pelles mécaniques	18 %
Grutier	41 %

### INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Nouveaux ap		Taux de placement des diplômés <sup>5</sup>				
	Moyenne ann		2013				
	Diplômés	Non-diplômés	Total	Diplômés	Non-diplômés	Total	
Opérateur d'équipement lourd	53	130	183	57	53	110	83 %
Opérateur de pelles mécaniques	46	124	170	38	43	81	83 %
Grutier	28	40	68	53	9	62	94 %

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nombre de nouveaux travailleurs dans l'industrie de la construction assujettie à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme.